



Arc-en-Barrois

Mairie d'ARC EN BARROIS

2 Place Moreau 52210 ARC EN BARROIS

☎ 03.25.02.51.33 // 📠 03.25.03.82.89 // mairie.arc.en.barrois@wanadoo.fr

Procès-verbal de séance

Conseil Municipal du 22 décembre 2014

Le Conseil Municipal convoqué le 15 décembre 2014, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie le lundi 22 décembre 2014 à 18h00, sous la présidence de M. Philippe FREQUELIN, Maire.

Ordre du Jour:

- Tarifs communaux 2015,
- Tarifs Eau et Assainissement 2015,
- Point sur les travaux en cours et à venir,
 - Dossiers en cours,
 - STEP (Choix du Cabinet de contrôle)
 - Conduite d'eau Station de pompage/réservoir,
- Point sur l'activité de la Médiathèque,
- Déclaration d'Intention d'Aliéner,
- Questions et informations diverses.

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Monsieur Matthieu THOUVENIN et Mademoiselle Julia MOLARD, excusés.

En application de l'article L 2121-15 du C.G.C.T. Mademoiselle Alice MARCHAND est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2014.

Les conseillers présents à cette séance ont élargé le procès-verbal de séance contenant les délibérations reprises dans le registre.

Le Maire ouvre la séance en précisant :

- Que Madame Hélène ANGELOT, ici présente, fera le point sur l'activité de la médiathèque,
- qu'il souhaite ajouter trois points à l'ordre du jour :
 - 1- Bail à GRT Gaz,
 - 2- Bail à M. Cédric DURISCH concernant le logement du Relais, loué précédemment à M. Thierry SCHRAMM,
 - 3- Décision Modificative n° 4 sur le budget Assainissement.

A l'unanimité, les conseillers décident d'adjoindre ces trois points à l'ordre du jour.

Tarifs communaux 2015

Délibération n° : D201479

Objet de la délibération

Salle des Fêtes
Préau de l'Ecole élémentaire
Tarifs à compter
du 1^{er} janvier 2015

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants pour la location du Foyer Socioculturel d'Arc en Barrois pour l'année 2014 :

GRANDE SALLE DES FETES POUR UNE JOURNEE

BALS :

- Professionnels 260 €
- Sociétés extérieures à Arc en Barrois 210 €
- Sociétés locales 70 €

NOCES, REPAS :

- Personnes extérieures à Arc en Barrois 145 €
- Personnes habitant Arc en Barrois 90 €

Plus nettoyage.

Le demi-tarif sera accordé pour une deuxième journée consécutive.

CONCOURS :

- Belotes, tarots, boules, lotos 35 €
- Belotes, tarots, boules, lotos extérieur à Arc 60 €

Plus nettoyage,

16 € si seules la cuisine et l'arrière cuisine sont utilisées.

EXPOSITIONS:

- Expositions culturelles 35 €

REUNIONS :

- ONF, CREDIT AGRICOLE, organisations financières et économiques, syndicats
- Utilisation commerciale 200 €

Plus nettoyage.

MANIFESTATIONS CULTURELLES, SOCIALES, SPORTIVES d'Arc en Barrois :

Judo, gymnastique, secourisme, danse, don du sang, goûter du troisième âge, Téléthon, plus nettoyage

SALLE ANNEXE POUR UNE JOURNEE

NOCES, REPAS :

- Personnes extérieures à Arc en Barrois 100 €
- Personnes habitants Arc en Barrois 50 €

Plus nettoyage,

Le demi-tarif sera accordé pour une deuxième journée consécutive.

PARTICIPATION AU FRAIS DE CHAUFFAGE

- GRANDE SALLE 65 € par jour
- SALLE ANNEXE 38 € par jour

NETTOYAGE :

Dans le cas où l'état des lieux de sortie constaterait des insuffisances en matière de ménage, celui-ci serait facturé 50.00 € à l'utilisateur.

MOBILIER OPTIONNEL :

Pour une table ronde avec 10 ou 12 chaises : 5 €.

SALLE D'EVOLUTION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE :

Cette salle pourra être louée le week-end en cas d'occupation de la Salle des Fêtes et sur décision du Maire :

Toutes les associations arcquoises bénéficient gratuitement d'une manifestation par an à leur choix sauf frais de chauffage ci-dessus énoncés.

Les dégâts éventuels seront facturés en sus de la location.

A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n° : D201481

Objet de la délibération

Cimetière et Columbarium

Tarifs à compter
du 1er janvier 2015

A l'unanimité

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Concernant le cimetière communal, le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune d'Arc en Barrois ne délivre que des concessions trentennaires. Il propose de maintenir les tarifs en vigueur, à savoir 50 € pour une concession trentenaire de 1m².

Le Maire fait la même proposition pour le columbarium, soit 300 € pour un emplacement pour une durée de 15 ans, et 500 € pour une durée de 30 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Cimetière : de fixer la redevance à 50 euros pour une concession trentenaire de 1m².
- Columbarium :
de fixer la concession de 30 ans à 500 € par emplacement,
de fixer la concession de 15 ans à 300 € par emplacement.

Délibération n° : D201482

Objet de la délibération

Droits de place

Tarifs à compter
du 1er janvier 2015

A l'unanimité

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs de droits de place et de stationnement ainsi qu'il suit :

- 8 € pour le déballage en plein air,
- 40 € pour toutes les installations et déballages gros gabarits sur la Place Moreau ou sur l'ensemble du territoire communal.

Délibération n° : D201483

Objet de la délibération

Chèques Vacances

A compter

1er janvier 2015

A l'unanimité

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'attribution des chèques vacances au personnel communal titulaire et non titulaire avec une participation communale de 360 € maximum, attribuée proportionnellement au montant versé par l'agent.

De même et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Que la contribution communale s'élèvera à 360 € par salarié et par an, complétée par un prélèvement de 90 € à la charge du salarié,
- Qu'un salarié bénéficiant des chèques-vacances ne peut prétendre aux chèques déjeuner,
- D'inscrire les crédits nécessaires au Budget 2015.
- De donner pouvoir au Maire pour signer tout document afférent

Délibération n° : D201484

Objet de la délibération

Chèques Déjeuner

A compter

du 1er janvier 2015

A l'unanimité

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'attribution de chèques déjeuner aux agents communaux qui en font la demande, d'une valeur faciale de 5 € avec une participation communale de 2.50 €, aux conditions suivantes :

- Participation maximale annuelle de la Commune : 360 € par agent et par an,
- L'agent bénéficiant des chèques déjeuner ne peut prétendre aux chèques vacances.
- D'inscrire les crédits nécessaires au BP 2015.
- De donner pouvoirs au Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

Délibération n° : D201485

Objet de la délibération

Garages de la Gendarmerie

Tarifs à compter

du 1er janvier 2015

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de fixer le montant de la location des garages de la gendarmerie à 216 € par an, soit 18 € par mois.

A l'unanimité

Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n° : D201499

Objet de la délibération

Bail AUBERTOT
Tarif 2015

A l'unanimité

Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Maire rappelle que par délibération du 28 mars 2006, la Commune d'Arc en Barrois loue à Monsieur Joël AUBERTOT deux parcelles lui appartenant. Il propose d'augmenter le loyer de 61.92 € actuellement, conformément à l'indice des fermages départemental fixé par Arrêté préfectoral du 15 septembre 2014 à 1.52%, soit un montant de 62.86 €.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De louer ces deux parcelles à Monsieur Joël AUBERTOT, du 1er janvier au 31 décembre 2015 pour la somme de 62.86 €,
- De donner pouvoirs au Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

Tarifs eau et assainissement 2015

Le Maire :

- rappelle les gros travaux à réaliser dans ce domaine, c'est-à-dire la réalisation d'une nouvelle station d'épuration et le remplacement de la conduite d'eau potable en deux phases,
- rappelle que le conseil avait adopté le principe d'une augmentation tous les ans plutôt qu'une forte augmentation des tarifs au moment de faire face aux travaux,
- et remet à chaque conseiller un récapitulatif de l'évolution du prix de l'eau et de l'assainissement depuis 2009.

► Le prix de l'eau était de :

- 1,39 € H.T. pour la première tranche allant jusqu'à 500 m³,
- 1,32 € H.T. pour la deuxième tranche allant de 501 à 1000 m³,
- 1,25 € H.T. pour la troisième tranche allant de 1001 à 2000 m³,
- Et 1,19 € H.T. pour la quatrième tranche au-delà de 2000 m³.

Délibération n° : D201486

Objet de la délibération

Eau potable
Location de compteur
tarifs 2015

A l'unanimité

Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Compte tenu du programme de travaux envisagés, le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le prix du m³ d'eau de 5% soit 1.46 € HT. Concernant la location des compteurs d'eau, il propose de conserver le même tarif qu'en 2014 à savoir 15 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition exposée ci-dessus et décide:

- De fixer le tarif annuel de la location de compteur à 15 € HT.
- De fixer pour l'année 2015 le prix de l'eau de manière dégressive aux montants suivants :
 - 1.46 €/m³ HT de 0 à 500 m³
 - 1.45 €/m³ HT de 501 à 1000 m³
 - 1.31 €/m³ HT de 1001 à 2000 m³
 - 1.24 €/m³ HT au-delà de 2000m³
- De répartir les paiements de la manière suivante : Une première facture, émise en mai, pour une valeur de 40% du montant de la facture de l'année précédente. Une seconde facture, émise en novembre après le relevé des compteurs par les services de la Commune, et correspondant au solde de la consommation réelle de l'année en cours, l'abonnement annuel relatif au compteur d'eau apparaissant sur cette facture.

Objet de la délibération

Assainissement
Tarif 2015

A l'unanimité

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Compte tenu du programme de travaux en cours, le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le prix du m³ d'assainissement de 9%, soit 1.20 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition exposée ci-dessus et décide :

- De fixer pour l'année 2015 le prix de l'assainissement à 1.20 € HT/m³,
- De répartir les paiements de la manière suivante : Une première facture, émise en mai, pour une valeur de 40% du montant de la facture de l'année précédente. Une seconde facture, émise en novembre après le relevé des compteurs par les services de la Commune.

Point sur les travaux en cours et à venir

► **Rue Anatole Gabeur (2^{ème} phase – requalification)**

Le Maire a revu :

- le Conseil Général pour la prise en charge financière de la bande de roulement ; les rampants seraient aussi pris en charge par le Conseil Général sous réserve d'accord des services financiers du département.
- M. HERRMANN du cabinet EUROINFRA en ce qui concerne l'accessibilité : une réponse orale positive a été faite à ce dernier. Toutefois, une réponse officielle sera donnée dès que le dossier sera passé en commission d'accessibilité.

Les dossiers de demande de subventions DETR sont à déposer avant le 23 janvier 2015.

Objet de la délibération

Rue Anatole Gabeur
Rénovation (Phase 2)

A l'unanimité

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Maire rappelle que la seconde partie de la réhabilitation de la rue Anatole Gabeur doit être entreprise courant 2015. Le Conseil Municipal ayant validé le projet présenté par le Cabinet Euro-Infra lors de sa séance du 25 novembre 2014, il convient de décider la mise en œuvre de l'opération et le dépôt des dossiers de demandes de subvention sur la base du prévisionnel financier fourni par le maître d'œuvre, à savoir 1 322 000 € HT soit 1 586 400 € TTC. Il précise que le volet d'éclairage public sera traité parallèlement pour un montant prévisionnel de 110 000 € HT soit 132 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De mettre en œuvre l'opération de réhabilitation de la rue Anatole Gabeur (2^{ème} phase) pour un montant de 1 322 000 € HT soit 1 586 400 € TTC., y compris le volet relatif à l'éclairage public pour la somme de 110 000 € HT soit 132 000 € TTC,
- De solliciter tous les organismes et collectivités susceptibles d'attribuer des subventions à la Commune pour ce projet.
- D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents.

► **STEP (station d'épuration)**

La Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) s'est réunie le 15 décembre 2014 et huit propositions ont été recensées.

Gérard PETIT énonce les noms des entreprises :

- 1- AQUALTER GESSIAUX
- 2- HYDREA EFFAGE BOURREAU
- 3- SAUR MOINGEON
- 4- SOURCES
- 5- SOGEA
- 6- MSE MAILLEFERT
- 7- WANGNER GR.ASSAINISSEMENT

8- TECHFINA CARU THOURAUD.

Le 20 janvier, les quatre entreprises les mieux disantes seront auditionnées. Elles auront ensuite une semaine pour apporter des réponses aux questions posées, soit jusqu'au 27 janvier 2015.
La CAO se réunira à nouveau le 4 février à 18h30

Choix du Cabinet de contrôle pour la STEP

Délibération n° : D201489

Objet de la délibération
STEP
Bureau de Contrôle

A l'unanimité

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée dans le but de choisir un Bureau de Contrôle Technique concernant les travaux de la nouvelle station d'épuration. Trois propositions ont été faites, à savoir : SOCOTEC pour un montant HT de 9 000 €, APAVE pour un montant HT de 10 500 € et BUREAU VERITAS pour un montant HT de 9 000 €. Le Maire précise que le cabinet SOGETI a étudié les offres et compte tenu des critères du bilan comparatif des offres propose de retenir BUREAU VERITAS, entreprise la mieux disante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De retenir l'offre de BUREAU VERITAS concernant la mission de contrôle technique pour un montant HT de 9 000 € soit 10 800 € TTC.
- D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents.

► Conduite d'eau Station de pompage/réservoir

Concernant la Scierie, Daniel MARCHAL précise que tous les intervenants (entreprise et propriétaires) se sont mis d'accord sur le tracé de la conduite et la pose des boîtes de compteurs. Le poteau incendie sera situé à l'entrée de la scierie.

Dans le système de transmission par GSM (portable), il est apparu que le réseau est peu fiable. M. HERRMANN va étudier ce problème afin d'envisager la meilleure solution à mettre en œuvre.

Délibération n° : D201496

Objet de la délibération
Conduite Eau Potable
Station de Pompage
Scierie (Entrée)

A l'unanimité

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Maire rappelle l'impérieuse nécessité de réaliser une nouvelle conduite d'amenée d'eau potable entre la station de pompage de Montrot et le site de la Scierie. En effet, compte tenu de la vétusté de l'ouvrage, il y va de la sécurité de l'approvisionnement de la Commune en eau potable d'une part et de la diminution du taux de fuites sur le réseau d'autre part.

Le Maire précise que l'estimatif financier du Cabinet EuroInfra s'élève à 247 450 € HT soit 296 940 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De mettre en œuvre la réalisation d'une nouvelle conduite d'amenée d'eau potable entre la station de pompage de Montrot et la Scierie pour un montant prévisionnel HT de 247 450 € soit 296 940 € TTC,
- De solliciter tous les organismes et collectivités susceptibles d'attribuer des subventions à la Commune pour ce projet.
- D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents.

Cette délibération annule et remplace la précédente N° D2001490

Délibération n° : D201491

Objet de la délibération
Défense Incendie
Mise aux normes des poteaux

A l'unanimité

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Maire rappelle la nécessité de faire procéder à la mise aux normes des poteaux incendie de la Commune. Suite au diagnostic réalisé par la Lyonnaise des Eaux, le Cabinet EuroInfra a établi un projet prévisionnel s'élevant à 43 350 € HT soit 52 020 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De mettre en œuvre la réalisation de la mise aux normes des poteaux incendie de la Commune pour un montant prévisionnel de 43 350 € HT soit 52 020 € TTC,
- De solliciter tous les organismes et collectivités susceptibles d'attribuer des subventions à la Commune pour ce projet.
- D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents.

Objet de la délibération
Recherches de fuites
2015

A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Maire rappelle les engagements pris par la Commune auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie quant à la réduction des fuites sur le réseau communal d'eau potable. Il précise qu'après le premier diagnostic établi par le Cabinet IRH en 2011, plusieurs opérations ont été réalisées dont des campagnes de recherches de fuites dont les résultats ont été modérément satisfaisants. Il demeure essentiel de faire effectuer une recherche de fuites sur le réseau desservant le centre-ville à l'aide d'un procédé performant. Pour ce faire, la Lyonnaise des Eaux a fourni un devis prévisionnel utilisant la technique de localisation par procédé acoustique pour un montant de 38 750 HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De réaliser une opération de recherche de fuites sur le réseau communal d'eau potable du centre-ville pour un montant prévisionnel de 38 750 HT.
- De solliciter tous les organismes et collectivités susceptibles d'attribuer des subventions à la Commune pour cette opération.
- D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents.

Point sur l'activité de la Médiathèque

Hélène ANGELOT, responsable de la médiathèque fait le point sur le fonctionnement durant la période du 2 octobre 2013 (*date d'informatisation de la médiathèque*) au 2 octobre 2014.

I. Quelques chiffres :

- ✓ 518 personnes pour les 9 expositions reçues (*EXPO St Hubert : 139 pers. Hors écoles et accueil de jour*)
- ✓ 108 personnes pour les 7 projections de film,
- ✓ 241 personnes pour les 18 animations
- ✓ Rencontre d'auteur (Ginette Huc Redouté) : 20 pers.
- ✓ Spectacle Cocktail Impro (décembre 2013) : 52 pers.
- ✓ Spectacle Impostrophe (octobre 2014) : 50 pers.
- ✓ Spectacle le Bonheur prisonnier (décembre 2014) : 55 pers.
- ✓ Informatique : 730 pers.

II. Les Lecteurs :

Tranche d'âge	Nbre de lecteurs
0 – 14 ans	126
15 – 24 ans	16
25 – 59 ans	81
60 et plus	53
Collectivités	14
Total	290

Collectivités fréquentant régulièrement la bibliothèque :

- ✓ Classes : 5 (maternelle reçue 14 fois, CP 2 fois, CE 4 fois, CM 5 fois)
- ✓ NAP (temps méridien) : 30 enfants sur la semaine
- ✓ Accueil de jour : 5 animations et emprunts réguliers,
- ✓ Maison de retraite : 4 animations.

En septembre, quelques modifications :

- ✓ NAP : 12 uniquement le mardi
- ✓ Maison de retraite en plus de l'accueil de jour.

III. Les Collections, livres et périodiques :

Fonds documentaire : **6315 documents**

Site propriétaire	Livre	Périodique	CD	Livre CD	Partition	DVD	Total
MDHM	4571	19	657	33	17	406	5703
ARC	423	127	0	2	0	60	612

Le fonds de DVD d’Arc-en-Barrois provient exclusivement de dons. Il y a actuellement 112 revues et journaux. **216 livres ont été achetés et plus de 200 proviennent de dons divers.**

IV. **Les prêts :**

Sur une année, il y a eu **13 241 prêts** tous supports confondus soit environ **1.100 prêts mensuels.**

0 – 24 ans : 5 729 prêts dont 2 111 prêts de film et de musique. 3 618 autres prêts (livres et périodiques)

25 – 60 ans : 4 887 prêts dont 1 387 prêts de film et de musique. 3 500 autres prêts (livres et périodiques)

Collectivités (école, foyers, petit lecteur) : **2 543 prêts**

Autres (carte pro) : **82.**

Documents les plus empruntés :

. Presse : France football – Femme actuelle – Connaissance de la chasse

. CD : les 100 plus belles chansons françaises – Best of R.E.M.

. Album : Max et Lili

. BD : Garfield

. Romans : Le potentiel érotique de la femme de David Foerkinos.

V. **Comparaison avec d’autres Médiathèque du Département**

Trois médiathèques semblables à Arc ont été sélectionnées (Longeau, Rimaucourt et Sommevoire) selon plusieurs critères (commune de plus de 700 ha, bibliothèque de plus de 100 m², Avec au moins un salarié – Budget propre)

	Nb d’hab	Surface bib	Nb d’inscrit	%	Nb d’heure ouverture	Salarié	Bénévole	Total des prêts	Nb de prêt par an/hab
Arc	791	300	179	22,6	17h	2	0	2773	3,51
Longeau	747	170	253	33,9	9h30	1	1	2088	2.80
Rimaucourt	733	102	112	15,5	6h	1	2	2842	3,88
Sommevoire	774	190	112	14,5	16h	2	4	3457	4,47

VI. **Projets :**

En lien avec la MDHM :

. Possibilité de consulter le catalogue en ligne

. Possibilité de faire des réservations en ligne également sur <haute-marne.fr/mdhm> → « Catalogue » → « Réserver »

. Accueil de la PS4 en avril 2015 et de la WiiU en juin 2015 – Rétro gaming

. Consultation de plus de 500 titres de presse via le service « Le kiosk »

. Animation autour du numérique : livre/dessin/objet enrichi, liseuse en prêt, conte numérique, jeux autour d’applications.

Au Relais :

. Portage à domicile sur rendez-vous exclusivement sur Arc-en-Barrois

. Traitement du fonds ancien en cours

. Installation de la Wifi.

L’an prochain, il n’y aura plus que deux passages du bibliobus (*au lieu de trois*) soit environ 1000 documents à chaque passage.

Il y a plus d’utilisateurs qui viennent de l’extérieur (Chateavillain, Bugnières, St Loup, Leffonds).

Pour une première année, Arc en Barrois a réalisé une bonne activité et se situe dans une bonne moyenne dans le département.

Le Maire remercie Hélène pour son intervention et précise qu’elle doit être titularisée au 1^{er} février 2015.

Objet de la délibération

Médiathèque
Tarifs à compter
du 1er janvier 2015

A l'unanimité

Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Concernant la Médiathèque communale, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter les tarifs suivants :

Tous ces tarifs sont annuels sauf indication contraire. Ils seront éventuellement réévalués chaque année en décembre.

- Habitants d'Arc en Barrois :
Mineurs : gratuits
Adultes : 5 €
Associations : 20 €
- Autres communes :
Mineurs : gratuit
Adultes : 20 €
Associations : 50 €
- Abonnement temporaire : 5 € la semaine
- Gratuité : Demandeurs d'emploi
Bénéficiaire des minimas sociaux
Groupe scolaire et Centre de loisirs
- Impressions : Page noir/blanc 0.10 €
Couleur 0.30 €

Facturation des documents perdus, non rendus ou détériorés en fonction de la valeur.

Locations temporaires à GRT-GAZ

► Le Maire fait part aux conseillers que GRT-GAZ désire louer, pour janvier et février 2015, le logement sis dans l'enceinte du groupe scolaire, en retour d'équerre du bâtiment qui abrite l'activité de l'association ARC EN CIEL (Alzheimer). Le loyer serait de 500 € par mois.

A partir du 1^{er} mars 2015 jusqu'au 31 décembre 2016, GRT-GAZ occuperait ledit logement plus le premier étage du bâtiment qui abrite l'activité de l'association ARC EN CIEL, à raison de 2.500 € par mois.

Le Maire rappelle les travaux à la charge de la commune : lino, démontage des radiateurs par J. Charles Wagner. Il serait utile d'installer un 2^{ème} W.C. Les branchements électriques, téléphone et internet seraient réalisés par GRT-GAZ.

Objet de la délibération

BAIL
GRT-GAZ
(2)

A l'unanimité

Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De louer le premier étage du bâtiment dit "Logement des Instituteurs" situé 18/20 rue Anatole Gabeur à Arc en Barrois, à la Société GRT-GAZ.
- A compter du 1er janvier, seul le n° 18 sera loué pour un montant de 500 € par mois.
- A compter du 1er mars 2015, l'ensemble de la surface sera louée pour un montant mensuel de 2 500 € par mois.
- Les loyers sont payables dans les cinq premiers jours de chaque mois
- Une provision pour charges d'un montant de 1 800 € par mois sera exigible en même temps que le loyer. Cette provision correspond à la mise à disposition du personnel et matériel d'entretien, à la consommation d'eau, de fuel et d'électricité. Une régularisation sera effectuée en décembre de chaque année au regard des factures réglées par le propriétaire.
- Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire ou au Premier Adjoint à l'effet de signer le bail qui sera établi par acte notarié par Maître Jean-Michel CHABROL, Notaire à Arc en Barrois, aux frais des preneurs et de la Commune.

Cette délibération annule et remplace la précédente N° D201492

► Le Maire informe le Conseil que le logement sis au Relais, initialement loué à Thierry SCHRAMM, fait l'objet d'une demande de location pour deux ans par un salarié de GRT-GAZ.

Objet de la délibération
BAIL
Cédric DURISCH

A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité /

- De louer un logement de type III situé "Le Relais" 38A rue Anatole Gabeur à Arc en Barrois, à Monsieur Cédric DURISCH moyennant un loyer de mensuel de quatre cent cinquante euros (450 €) assorti d'une provision pour charges fixée à 80 €, payable dans les cinq premiers jours de chaque mois. Exceptionnellement la caution ne sera pas exigible.
- De consentir cette location à partir du 1er janvier 2015 pour une durée minimum de deux années. Cette location sera éventuellement prolongée en fonction des impératifs du chantier réalisé par GRT-GAZ, employeur de Monsieur DURISCH.
- Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire ou au Premier Adjoint à l'effet de signer le bail qui sera établi par acte notarié par Maître Jean-Michel CHABROL, Notaire à Arc en Barrois, aux frais des preneurs et de la Commune.

Service assainissement: Décision modificative n° 4

Objet de la délibération
Service Assainissement
DM n°4

A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Maire propose l'adoption de la décision modificative n°4 relative au budget du Service Assainissement 2014 et s'établissant comme suit :

Imputation	Libellé	Montant
DM n°4		
001	Déficit antérieur reporté	15 400.00 €
2315	Immos en cours-Inst Technique	-15 400.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter cette décision modificative.

Suite à une erreur de saisie, la délibération relative à l'affectation de résultats 2013 du Service Assainissement doit être reformulée.

Objet de la délibération
Affectation du Résultat
Service Assainissement
2013
(II)

A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Après avoir entendu le compte administratif 2013,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2013,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2012	Virement de la S F	Résultat 2013	RAR 2013	Solde des RAR	Chiffres pour l'Aff de Résultat
I	-10 701.80		-203 369.22	-361 198.93 376 597.00	15 398.07	-198 672.95
F	223 975.61	10 701.80	32 975.96			246 249.77

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2013	246 249.77
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	198 672.95
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	47 576.82
Total affecté au c/1068	198 672.95
Déficit Global Cumulé au 31/12/2013	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
Pour information :	
Excédent d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 recettes)	
Déficit d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 dépenses)	214 071.02

Cette délibération annule et remplace la précédente N°D201415.

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Délibération n° : D201494

Objet de la délibération

Déclaration d'Intention
d'Aliéner
XELOT
BACHOTET

A l'unanimité

Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2007, instaurant le droit de préemption urbain sur le territoire de la Commune d'ARC EN BARROIS,

Vu la déclaration d'aliéner déposée en Mairie le 4 décembre 2014 par Maître Franck HOFFMANN, Notaire à Chaumont - 52000, en vue de la cession d'une propriété sise à Arc en Barrois, 105 rue Anatole Gabeur cadastrée AE n°85 d'une superficie de 117 m², appartenant à Madame Nicole XELOT veuve BOUDE domiciliée 9 rue Neuve-Pont la Ville (52120),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De ne pas user du droit de préemption sur le terrain désigné ci-dessus,
- De donner pouvoirs au Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

▪ **Subventions**

Comité des Fêtes :

Délibération n° : D201495

Objet de la délibération

Subventions 2014
Comité des Fêtes

A l'unanimité

Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer la subvention suivante :

Comité des Fêtes :

- Spectacle du repas des anciens 2014 : 400 €
- Téléthon 2014 : 200 €

Ecole Maternelle :

Le Maire fait part aux conseillers d'une demande de subventions par l'Ecole Maternelle dans le cadre des activités à réaliser au cours de l'année scolaire 2014 – 2015 :

- ✓ salon du livre,
- ✓ Noël,
- ✓ sortie au musée de Langres,
- ✓ sortie avec l'EHPAD.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le principe de l'accord des subventions afférentes sur présentation des factures au moment de la réalisation.

Informations diverses :

▪ **Cérémonies**

Le Maire demande aux conseillers de prendre acte des dates ci-après :

- ✓ Vœux du Maire : 10 janvier 2015 à 19h au Préau de l'école,
- ✓ Repas des anciens : 11 janvier 2015 à 12h à la Salle des Fêtes,
- ✓ Vœux de l'EHPAD d'Arc en Barrois : vendredi 16 janvier 2015 à 20 h,
- ✓ Célébration de la Sainte Barbe : samedi 17 janvier 2015 à 18h à la caserne pour l'apéritif suivi du repas au Coq d'Argent.

INTERVENTIONS DIVERSES

► Magali ZED demande où en est la confection des panneaux pour la publicité du lotissement Saint Jacques. Le Maire répond que cela avance, et que d'autre part un contrat a été signé avec Mme Guilaine MORIZOT concernant la vente des parcelles.

► Anne-Marie RENAUDIN interroge le Maire au sujet d'une rumeur relative à la fermeture de la boulangerie exploitée Place Moreau, suivie de la création d'un dépôt de pain dans le logement sis place Moreau à côté de l'Eglise.

Le Maire répond qu'il a rencontré l'exploitant de la boulangerie après avoir eu connaissance de cette rumeur et il s'avère que M. GERVASONI envisage bien de céder son fonds mais que cela ne se ferait pas avant octobre – novembre 2015. Quant à l'ouverture d'un dépôt de pain, il n'en sait pas davantage. Certains conseillers ont fait remarquer que l'ouverture d'un dépôt de pain représente un danger si les deux boulangeries existantes demeurent.

► Daniel MARCHAL fait part au conseil que les manifestations du Téléthon se sont bien déroulées.

La séance est levée à 19h 55 et le Maire remercie les conseillers pour leur assiduité et leur implication.

oo

Prochaine séance du Conseil Municipal : Mercredi 4 février 2015 à 20h30
--

Conseil Municipal du 22 décembre 2014

Monsieur	FREQUELIN	Philippe	Maire	
Monsieur	PETIT	Gérard	1 ^{er} Adjoint	
Monsieur	MARCHAL	Daniel	2 ^{ème} Adjoint	
Monsieur	ROSSIGNOL	Frédéric	3 ^{ème} Adjoint	
Monsieur	ANDREOTTI	Daniel	Conseiller	
Monsieur	BELBEZIER	Pierre	Conseiller	
Madame	GERVASONI	Maryse	Conseillère	
Monsieur	HOFER	Guillaume	Conseiller	
Madame	MARCHAND	Alice	Conseillère	
Mademoiselle	MOLARD	Julia	Conseillère	
Madame	RENAUDIN	Anne-Marie	Conseillère	
Monsieur	THOUVENIN	Matthieu	Conseiller	
Monsieur	VILLALONGA	Jean Marie	Conseiller	
Monsieur	WAGNER	Jean Charles	Conseiller	
Madame	ZED	Magali	Conseillère	